



LE PRÉSIDENT

Monsieur Patrice VERGRIETE
Ministre délégué auprès du ministre de la
Transition écologique et de la Cohésion
des territoires, chargé des Transports
Ministère de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires
244 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 24 mai 2024

GL/FC/mlb/ DP-2024-2022

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été appelée par le Maire de Villeneuve-le-Roi sur les nuisances sonores engendrées par la proximité de l'aéroport d'Orly qui est l'aéroport d'Europe le plus enclavé dans le tissu urbain.

Face à cette situation, un couvre-feu a été instauré de 23h30 à 6 heures du matin dès 1968. De récentes mesures de bruit ont établi que le cadre actuel ne suffit pas. Pour cette raison, l'État s'est engagé à diminuer le bruit d'au moins 6 décibels sur la période nocturne.

L'arrivée de ces nouvelles mesures de restriction est très attendue par les habitants et les élus locaux.

Madame la Préfète du Val-de-Marne, chargée de piloter le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et ces engagements, a missionné la société CGX Aero, afin d'examiner différentes mesures de restriction. Celles-ci sont déclinées de la manière suivante :

- Scénario A : restrictions sur la marge et sur les niveaux de bruit certifiés
- Scénario B : scénario A + couvre-feu pour les départs à partir de 23 heures.
- Scénario C : scénario A + couvre-feu pour les départs et les arrivées à partir de 23 heures.

Les bénéfices des scénarios A et B sur la santé des riverains semblent limités, puisqu'ils se basent sur une hypothèse de 50% de renouvellement des flottes à l'horizon 2027, ce qui paraît difficilement atteignable. Le scénario B, qui va dans le bon sens, se contente quant à lui de limiter les départs mais pas les arrivées.

Aussi, tenais-je à soutenir la position des élus locaux qui demandent la prise en compte du scénario C, qui permettrait de réduire le bruit de manière immédiate.

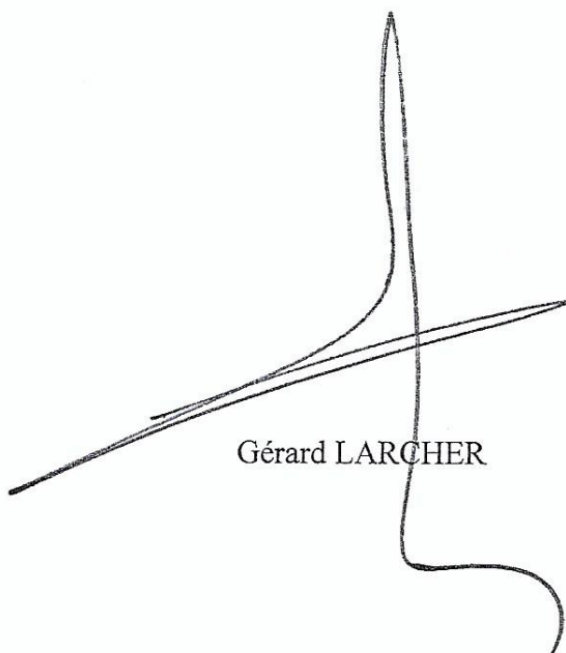
Dans ce scénario, l'impact économique pour les compagnies aériennes paraît limité puisque seulement six avions par jour seraient concernés et pourraient sans doute être programmés plus avant dans la journée.

Cette décision permettrait à la fois de mettre le PPBE d'Orly en conformité avec celui de la Métropole du Grand Paris, adopté à l'unanimité de ses 131 communes membres, mais également d'offrir une demi-heure de sommeil supplémentaire aux 740 000 habitants riverains de l'aéroport.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce sujet structurant pour l'ensemble de ce territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Gérard Larcher



Gérard LARCHER